

Madame, Monsieur,

L'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques a substitué pour les besoins de la continuité du sentier côtier, à un accès parfaitement carrossable et praticable pour les personnes à mobilité réduite contraintes à se déplacer en fauteuil roulant comme c'est mon cas, un cheminement qui d'une part n'est pas accessible aux PMR en fauteuil en raison des barrières infranchissables (conçues pour interdire l'accès aux vélos) et qui, d'autre part, n'est pas carrossable pour les roues des fauteuils roulants.

Il est indispensable que le réaménagement de cette portion du sentier littoral soit conçu et entretenu en garantissant le maintien des usages antérieurs, en ce compris celui des personnes à mobilité pour lesquelles l'accès au littoral est déjà difficile.

Je vous remercie par avance de votre compréhension,

Meilleures salutations

Luc JAILLAIS

107 rue de Kerbourgneq Saint-Pierre Quiberon

Copie : Madame la Maire de saintpierrequiberon